

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 02/07/2020 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2020, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2021;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 09/11/2011 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4238, en Anglais , de la composante UFR Simone Veil - Santé est mise en place au titre du recrutement 2021 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ABBADI	KAMEL	AGREGGE	NC
M.	ANNANE	DJILLALI	PUPH	4802
M.	BORM	JAN	PR	11
Mme	CASTEX	KIRSTY	CERTIFIE	H0422
Mme	DAGRON	VIRGINIE	AGREGGE	NC
Mme	DUBOIS-NAYT	ARMELLE	MCF	11
M.	LENIAUD	FLORIAN	CERTIFIE	H0422
M.	MOINE	PIERRE	PUPH	4802
Mme	PRIGENT	HELENE	PUPH	4402

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice générale et des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VERSAILLES, le 22/12/2020

Le Président

Alain BUI



Alain BUI
PRESIDENT